



Municipalité de Belcourt

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT
RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS
PATRIMONIAUX**

AVIS PUBLIC est donné :

Que lors de la séance tenue le 2 février dernier, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le PROJET de « règlement numéro 185-26 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux ».

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 mars 2026, à 19h30, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement a pour objet d'empêcher le dépérissage des immeubles patrimoniaux, assurer leur protection contre les intempéries et préserver l'intégrité de leur structure

Que ledit projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement peut être consulté par toute personne intéressée aux heures régulières du bureau municipal situé au 219, rue communautaire, Belcourt ou encore sur le site internet de la municipalité.

Donné à Belcourt, ce 3 février 2026

Nathalie Lizotte

Nathalie Lizotte
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Nathalie Lizotte, Directrice générale greffière-trésorière de la municipalité de Belcourt, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits établis par le conseil municipal, le 3 février 2026

Donné à Belcourt, ce 3^e jour du mois de février deux mille vingt-six.

Nathalie Lizotte

Nathalie Lizotte
Directrice générale et greffière-trésorière